Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 108 Cote : 11NUM/1R1185_05

Nom : Bertholon

Prénoms : François Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 978

Classe de mobilisation : 1887

ÉTAT CIVIL.

Né le 17 Juin 1867, à St Georges, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, résidant à Charantonnay, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, profession de cultivateur, fils de Claude et de feue Janin Marie, domiciliés à Charantonnay, canton d'Heyrieu, département de l'Isère

N° 13 de tirage dans le canton d'Heyrieu

SIGNALEMENT.

Cheveux ⅌, sourcils châtains, yeux châtains, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale

Taille : 1 m. 56 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Ajourné en 1888 et 1889 - Services Auxiliaires en 1890 (Faiblesse)

Compris dans la 6e partie de la liste du recrutement cantonal. (1e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Passé dans la Réserve de l'armée active le 1er Novembre 1891

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	Services Auxiliaires	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Service auxiliaire	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	Service auxiliaire 109e Regt tal & Infie	~~498~~

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~123~~

A accompli une 1re période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

A accompli une 2e période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

Passé dans l'armée territoriale le 1er 9bre 1901

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

classé service armé par d'on de la con spéciale de réforme de Vienne le 14 Xbre 1914 - Exon du décret du 9 8bre 1914 - N'a pas été convoqué.

~~123~~ 639

Libéré définitivement de toutes obligations militaires le 30 Novembre 1918 (Circulaire Ministérielle N° 24 913 ... du 15 Novembre 1918). Rayé des Contrôles le dit Jour.

A accompli une période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er Octobre 1907

Libéré du service militaire le 30 Novbre 1918

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 novem 1891	1 novem ~~1898~~ 1901	~~1 novem 1904~~ 1907 1er OCTOBRE	1 novem ~~1913~~ 1er OCTOBRE 1914

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.